

Composante
Type de diplôme
Mention de diplôme
Version d'étape

131
Licence
GLSANTE
SAN4L3_214

UFR des Sciences, antenne du Campus 1
Santé
Licence 3 Sciences pour la Santé parcours Physiopathologie, environnement et santé

Liste :
Crédits ECTS :
Nature :
Part CC ou CT :
Coefficient :

O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ? Régime spécial : oui / non ? Erasmus : oui / non ? Enseignement à distance : oui / non ?										Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant												
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles		
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT	
SEMESTRE 5																						
BLOC DISCIPLINAIRE																						
SBSPS5	SBSP5A			UE Moléculaire	6							2										UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5A	O	YBSP5SA1	EC Régulation du métabolisme		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5A	O	YBSP5SA2	EC Biologie moléculaire		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5B			UE Physiologie des grandes fonctions et pathologie cancéreuse	6							2									UE mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5B	O	YBSP5SB	EC Physiologie des grandes fonctions		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5B	O	YBSP5SB2	EC Découverte de la pathologie cancéreuse		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5C			UE Physiologie des communications	6							2									UE mutualisée avec parcours biotechno. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5C	O	YBSP5SC1	EC Physiologie des communications		SAN4L3_214					Ecrit (40 % + 40%) + TP (20%)	3	100%				Ecrit	1h30	80%	100%	Note TP conservée	
BLOC TRANSVERSAL																						
SBSPS5	SBSP5D			UE Transversale : anglais, biostatistiques, bioinformatique	6							3									UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5D	O	YBSP5SD1	EC Anglais		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	33%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5D	O	YBSP5SD2	EC Biostatistiques		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	33%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5D	O	YBSP5SD3	EC Bioinformatique		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	33%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5E			UE Méthodologie	6				4	3											UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5E	O	YBSP5SE1	EC TP communs		SAN4L3_214		Ecrit	2												EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS5	SBSP5E	O	YBSP5SE2	EC Contenus spécifiques: méthodologie et analyse		SAN4L3_214		Oral	1												EC spécifique parcours physiopatho	
SBSPS5	SBSP5E	O	YBSP5SE3	EC Contenu spé: TP organe/fonction		SAN4L3_214		Ecrit	1												EC mutualosé avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
SEMESTRE 6																						
BLOC DISCIPLINAIRE																						
SBSPS6	SBSP6A			UE Cellulaire	6							2									UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS6	SBSP6A	O	YBSP6A1	EC Biologie cellulaire		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS6	SBSP6A	O	YBSP6A2	EC Immunologie		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS6	SBSP6B			UE Physiopathologies	6							2									UE spécifique parcours physiopatho	
SBSPS6	SBSP6B	O	YBSP6B1	EC Physiopathologies		SAN4L3_214					Ecrit+oral	2	100%				Ecrit	1h30	100%	100%	EC spécifique parcours physiopatho	
SBSPS6	YBSP6C	O	YBSP6C1	UE Env/prévsanté	6	SAN4L3_214					Ecrit	2	100%				écrit	1h30	100%	100%	EC mutualisée avec parcours microbio. Parcours porteur physiopatho.	
BLOC TRANSVERSAL																						
SBSPS6	SBSP6D			UE Méthodologie	6				4	3												
SBSPS6	SBSP6D	O	SBSP6D2	EC Contenus spé parcours		SAN4L3_214		Oral	1													
SBSPS6	SBSP6D	O	YBSP6D1	EC CM/TP/TD Commun		SAN4L3_214		Ecrit	3													
SBSPS6	SBSP6E			UE Bloc option Physiopatologie	6																	
SBSPS6	SBSP6E			Liste à choix : 1 choix																		
SBSPS6	SBSP6E	X	YBSP6E1	EC Risques sanitaires	6	SAN4L3_212					Ecrit (40 % + 40%) + TP (20%)	3	100%				Ecrit	1h30	80%	100%	UE spécifique parcours microbio. Mutualisée avec parcours biotechno et physiopatho	
OU																						
SBSPS6	SBSP6E	X	YBSP6E2	UE Santé publique, management de l'innovation préclinique	6							2	100%								UE mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS6	SBSP6E	O	YBS6E2A	EC Santé publique		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho	
SBSPS6	SBSP6E	O	YBS6E2B	EC Management de l'innovation préclinique		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho	
UE Surnuméraire																						
SAN4L3_214				SAN4L3SF	EC Stage facultatif																	
SAN4L3_214				SAN4L3EE	EC Engagement étudiant																	

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Regroupement d'UE
au S5 : Bloc disciplinaire (SBSP5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSP5D+5E)
au S6 : Bloc disciplinaire (SBSP6A+6B+YBSP6C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSP6D+(YBSPS6E1 ou YBSPS6E2))

Règles de compensation
Compensation entre le S5 et le S6 :
entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
Un étudiant qui n’a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s’il le souhaite à s’inscrire en L3 SPS, à condition d'avoir validé sa L1 SPS.

règles de prise en compte des absences aux épreuves :
Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée. Sauf pour les éléments en ECI. ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

Conservation note TP :
Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Session 2 :
Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en épreuve orale

Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s’il le souhaite à s’inscrire dans l’année supérieure.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT
D/	ECI* Evaluation continue intégrale	
	Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves	

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :			
-	Exemple sur 3 notes :		N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	}	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3		
(2)	(N1+N2+N3)/3	}	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3		
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3	
(4)	Autre formule à préciser		Soumis à validation de la CFVU